



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **L'ACDFL salue l'engagement de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement alimentaire à l'appui du Code de conduite pour le secteur des produits d'épicerie**

18 juillet 2024 (Ottawa, Ontario) – Le siège social du Code de conduite pour le secteur des produits d'épicerie (OGSCC), représenté par dix organisations, y compris l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes (ACDFL), a obtenu l'engagement de tous les épiciers et fournisseurs principaux à soutenir le Code de conduite pour le secteur des produits d'épicerie (le Code). Les nouvelles ont été communiquées aux [ministres de l'Agriculture fédéral, provinciaux et territoriaux \(FPT\)](#) aujourd'hui.

L'élaboration du Code a été proposée par les ministres de l'Agriculture FPT en 2021 pour accroître la transparence, la prévisibilité et le respect des principes de commerce équitable dans le cadre de la relation fournisseur-détaillant.

Le processus d'élaboration a impliqué plusieurs membres du secteur, notamment l'ACDFL, qui a fait partie du processus depuis le début en tant que membre fondateur du groupe de travail initial et membre du nouveau conseil d'administration par intérim.

« Nous sommes ravis de bénéficier enfin du soutien de toute la chaîne d'approvisionnement alimentaire à l'égard du Code, a déclaré Ron Lemaire, président de l'ACDFL. Le Code soutiendra les efforts du secteur visant à renforcer la chaîne d'approvisionnement alimentaire de notre pays, et l'ACDFL a hâte de travailler avec chacune des parties prenantes pour le mettre en œuvre rapidement. »

Le Code de conduite pour le secteur des produits d'épicerie du Canada est un ensemble de principes qui permet à toutes les parties de prendre des décisions d'affaires éclairées, de contribuer à un secteur de l'épicerie concurrentiel et en plein essor, de promouvoir une confiance réciproque et une collaboration parmi les partenaires de la chaîne de valeur du secteur de l'épicerie et de fournir un mécanisme efficace et équitable de résolution des litiges commerciaux. Avec le soutien du gouvernement, l'OGSCC espère mettre le Code en œuvre d'ici juin 2025. Pour en savoir plus sur le Code de conduite pour le secteur des produits d'épicerie du Canada, visitez le [codeducanada.org](http://codeducanada.org).

-30-

#### **Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec :**

Micken Kokonya

Gestionnaire, communications et études de marché, ACDFL

Cellulaire : 613 878-3312

Courriel : [mkokonya@cpma.ca](mailto:mkokonya@cpma.ca)

#### **À propos de l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes (ACDFL)**

L'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes (ACDFL), dont le siège social se trouve à Ottawa, en Ontario, est un organisme à but non lucratif qui représente des membres aux horizons divers provenant de tous les segments de la chaîne d'approvisionnement dans le secteur des fruits et légumes frais au Canada et qui est responsable de 90 % des ventes de fruits et légumes au pays. L'ACDFL a la



chance de représenter un secteur qui est à la fois un moteur économique important pour les communautés et un facteur d'amélioration de la santé et de la productivité de la population canadienne.